



DEMANDE D'UNE CARTE DE LEGITIMATION DU DFAE

pour le personnel des missions, représentations et délégations permanentes

Ce formulaire doit être complété en ligne et doit être retourné par note verbale par la Mission permanente à la Mission suisse accompagné :

- d'une photographie (de bonne qualité, format passeport, datant de moins de trois mois) par personne annoncée;
- de la copie du passeport valable muni, le cas échéant, du visa suisse de chaque personne annoncée.

Nom de la Mission permanente¹

1. Titulaire principal/e

Madame Monsieur

Nom/s

Prénom/s

Nom de jeune fille

Date de naissance

Etat civil

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Pour les femmes (à choix) titre au féminin titre au masculin

Titre (liste des titres, voir page 5)

Fonction

Personnel de carrière transférable du Ministère des affaires étrangères oui non

Catégorie

Selon la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques²

Si carte F: employeur

Passeport diplomatique de service spécial ordinaire
No établi le valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

en fonction dès le

Permis de séjour ou d'établissement suisse oui non

Carte de légitimation précédente oui non

Adresse privée³

(même provisoire)

No postal

Ville

Pays

Personne remplacée oui, nom/prénom

non

¹ Par "mission permanente", il y a lieu d'entendre : les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales, les missions permanentes auprès de l'Organisation mondiale du commerce, les représentations permanentes auprès de la Conférence du désarmement, les délégations permanentes des organisations internationales (bureaux d'observateur), ainsi que les missions spéciales.

² Cette convention est applicable par analogie aux missions permanentes et à leurs membres. Le système suisse connaît aussi la notion de personnel local, qui se définit comme des employés de l'Etat d'envoi, occupés à des tâches administratives ou domestiques au sein de la mission permanente, engagés sur une base de droit privé (suisse ou étranger) et ne faisant pas partie du personnel de carrière transférable de l'Etat d'envoi (catégories à choix : personnel administratif local ou personnel domestique local).

³ L'adresse de la Mission permanente n'est pas acceptée comme une adresse privée et ce même provisoirement. Une adresse privée avec la mention « c/o » n'est pas non plus acceptée; dans ce cas, la personne doit pouvoir recevoir son courrier postal et son nom doit figurer sur la boîte aux lettres.



2. Conjoint du/de la titulaire principal/e faisant ménage commun avec lui/elle⁴

Madame Monsieur

Nom/s

Prénom/s

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e époux/se concubin/e partenaire

Etat civil

Nationalité/s Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Passeport diplomatique de service spécial ordinaire
No établi le valable jusqu'au

Date d'entrée en suisse

Permis de séjour ou d'établissement suisse oui non

Carte de légitimation précédente oui non

3. Enfant/s célibataire/s jusqu'à 25 ans révolus faisant ménage commun avec le/la titulaire principal/e⁵

Nom/s

Prénom/s

Sexe

Nationalité/s Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Date de naissance

Etat civil

Date d'entrée en Suisse

Passeport diplomatique de service spécial ordinaire
No établi le valable jusqu'au

Activité de l'enfant études établissement/lieu
 autres à préciser

⁴ Epoux/se : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire et/ou ne porte pas le même nom de famille que le/la titulaire principal/e, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de mariage.

Concubin/e : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire, il/elle doit être considéré/e par l'Etat d'envoi comme le/la partenaire officiel/le du/de la titulaire principal/e.

Partenaire : s'il/elle est détenteur/trice d'un passeport ordinaire, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de partenariat enregistré. En l'absence d'un partenariat enregistré, il/elle doit être considéré/e par l'Etat d'envoi comme le/la partenaire officiel/le du/de la titulaire principal/e.

⁵ Documents additionnels à présenter pour chaque enfant :

Si l'enfant ne porte pas le même nom que le/la titulaire principal/e, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte de naissance. Si le parent est divorcé ou séparé, la Mission permanente doit joindre une copie de la décision lui octroyant la garde de l'enfant mineur (âgé de moins de 18 ans révolus).

Si l'enfant est adopté, la Mission permanente doit joindre une copie de l'acte d'adoption. Les éventuels autres enfants doivent faire l'objet d'une liste séparée dûment signée.



3. Enfant/s célibataire/s jusqu'à 25 ans révolus faisant ménage commun avec le/la titulaire principal/e⁵ (suite)

Nom/s

Prénom/s

Sexe

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Date de naissance

Etat civil

Date d'entrée en Suisse

Passeport diplomatique

de service

spécial

ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Activité de l'enfant

études

établissement/lieu

autres

à préciser

Nom/s

Prénom/s

Sexe

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Date de naissance

Etat civil

Date d'entrée en Suisse

Passeport diplomatique

de service

spécial

ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Activité de l'enfant

études

établissement/lieu

autres

à préciser

Nom/s

Prénom/s

Sexe

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Date de naissance

Etat civil

Date d'entrée en Suisse

Passeport diplomatique

de service

spécial

ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Activité de l'enfant

études

établissement/lieu

autres

à préciser

Nom/s

Prénom/s

Sexe

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Lieu et pays de naissance

Date de naissance

Etat civil

Date d'entrée en Suisse

Passeport diplomatique

de service

spécial

ordinaire

No

établi le

valable jusqu'au

Activité de l'enfant

études

établissement/lieu

autres

à préciser



4. Autre/s membre/s de famille⁶

Madame Monsieur

Nom/s

Prénom/s

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Date de naissance

Lieu et pays de naissance

Etat civil

Passeport diplomatique de service spécial ordinaire
No établi le valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e

Madame Monsieur

Nom/s

Prénom/s

Nationalité/s

Nationalité suisse oui non

Date de naissance

Lieu et pays de naissance

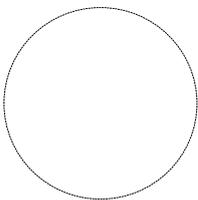
Etat civil

Passeport diplomatique de service spécial ordinaire
No établi le valable jusqu'au

Date d'entrée en Suisse

Lien de parenté avec le/la titulaire principal/e

Sceau officiel :



Date :

Signature du Chef de mission :

.....

⁶ Les autres membres de famille peuvent, à titre exceptionnel, être admis en Suisse au titre de regroupement familial pour résider auprès du/de la titulaire principal/e et recevoir une carte de légitimation de type "H" (sans privilège et immunité). De telles demandes doivent impérativement être soumises par note verbale à la Mission suisse avant l'arrivée en Suisse des intéressés.



Cette page ne doit pas être retournée à la Mission suisse.

Titres diplomatiques au féminin

Chef/fe de mission

Ambassadeure ou Ambassadrice
Représentante permanente
Observatrice permanente
Chargée d'affaires en pied*
Chargée d'affaires ad intérim

Titres diplomatiques au masculin

Ambassadeur
Représentant permanent
Observateur permanent
Chargé d'affaires en pied*
Chargé d'affaires ad intérim

*la carte de légitimation n'indiquera toutefois, selon l'usage diplomatique, que « Chargé/e d'affaires »

Membre du personnel diplomatique

Représentante permanente adjointe
Ministre
Ministre conseillère
Première conseillère
Deuxième conseillère
Conseillère
Première secrétaire
Deuxième secrétaire
Troisième secrétaire
Attachée

Représentant permanent adjoint
Ministre
Ministre conseiller
Premier conseiller
Deuxième conseiller
Conseiller
Premier secrétaire
Deuxième secrétaire
Troisième secrétaire
Attaché

Membre suisse du personnel diplomatique

Reprendre les titres proposés ci-dessus selon les fonctions occupées

Personnel administratif et technique

Personnel AT

Personnel AT

Personnel de service

Personnel de service

Personnel de service

Personnel local

Personnel administratif
Personnel domestique

Personnel administratif
Personnel domestique

Personnel local suisse

Personnel administratif
Personnel domestique

Personnel administratif
Personnel domestique

Stagiaire

Stagiaire

Stagiaire

Domestique privé/e

Domestique privée

Domestique privé